



COEUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_197

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET: REPRISE EMA – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,
 Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
 site 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 4

Votants : 31

Résultat des votes :

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Gilles GENOVESE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles); Williams DUFOUR, Marie-José SEGUN (Miribel-les-Échelles); Claude COUX, Eric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière); Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MORREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont); Stéphane GUIMEROL, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz); Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73); Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz);
 Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET

CONSIDÉRANT les travaux de construction de l'Espace Multi-Activité démarrés en 2012 et réceptionnés en 2014;

CONSIDÉRANT les désordres apparus après réception et les mises en demeure réalisées par la Communauté de Communes auprès des différents intervenants;

CONSIDÉRANT les différentes expertises menées depuis 2020, et que les négociations à l'amiable ont conduit à l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel accepté par le conseil communautaire du 6 mai 2025;

CONSIDÉRANT la reprise des travaux de l'Espace Multi Activités (EMA);

CONSIDÉRANT la consultation réalisée pour le choix de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 décembre 2025 qui a choisi de retenir l'entreprise CITINEA pour un montant du marché de base de 503 259 €HT et l'option 1 pour un montant de -19 134 € HT

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché avec la société CITINEA pour un montant du marché de base de 503 259 €HT et l'option 1 pour un montant de -19 134 € HT

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

le 22/12/2025



La Présidente,
Anne LENFANT